## FORMULAIRE D’INSCRIPTION

## BROCANTE DU DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025

**A REMPLIR ET A RENVOYER AU PLUS TARD LE 15/09/2025 à**

Comité des fêtes de Bachivillers – chez M FOLLET Damien - 4 Bis rue du FAYEL – BACHIVILLERS - 60240 MONTCHEVREUIL

ou par mail [cdfbachivillers@outlook.fr](mailto:cdfbachivillers@outlook.fr)

*Les inscriptions peuvent se faire également sur place dans l’ancienne Mairie de Bachivillers le 06 septembre 2025 de 9h à 12 h.*

Le règlement à l’ordre du Comités de Fêtes de BACHIVILLERS (2 Euros le mètre)

TOUT REGLEMENT ET DOCUMENTS DEMANDES NON RECU AVANT LE 16 SEPTEMBRE, votre inscription ne sera pas prise en compte

Nombre de mètre : ……. ml x 2 € = …….€

Paiement par

o espèces

o chèque  Banque :……………………….. N° du chèque :……………………….

### QUESTIONNAIRE OBLIGATOIRE

*Nom – Prénom ou Raison Sociale de l’exposant* : …………………………………………….

# *Adresse : N°* ……………*Voie*………………………………………………………………….

# *Code postal* …………………. *Ville*……………………………………………………………

# *Téléphone (portable de préférence) …*………………………………………………………….

# *Courriel :* ……………………………………………………………………………………….

#### N° d’immatriculation du véhicule : …………………………………………………………….

***Pièce d’identité présentée****: Fournir une photocopie de la pièce d’identité référencé ci-dessous qui sera intégrée au registre des vendeurs remis au Maire de MONTCHEVREUIL*

# *Nature :* ……………………………………………………………………………………

* *Numéro :* ………………………………………………………………………………….
* *Autorité l’ayant délivrée (pour les anciennes cartes):*……………………………………

#### Date de délivrance : ……………………………………………………………………….

##### POUR LES EXPOSANTS PARTICULIERS

##### Attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres ventes au déballage, de vente d’objet personnels et usagers ainsi que l’application du règlement propre au comité des fêtes de Bachivillers

Vente au déballage organisée par le comité des fêtes de Bachivillers qui se déroulera à Bachivillers, le 28 septembre 2025

**Attestation sur l'honneur**

Je soussigné(e) *(Prénom, Nom)* ………………………………………….

Né(e) le *(Date de Naissance*) ………………………………

à *(Lieu de naissance)* ……………………………….

et domicilié(e) (Adresse complète) ……………………………………………………………...

…………………………………………………………………. ……………………………….

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur (Article R321-9 du Code pénal) :

* N’avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
* Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à *(Lieu)*…………………………………. le *(Date)* ……………………………….

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce).

Par ce présent document, j’atteste avoir lu et approuvé le règlement intérieur rédigé par le comité des fêtes de Bachivillers.

Fait à *(Lieu)*……………………………, le *(Date)*……………………………….

Signature :

##### POUR LES EXPOSANTS PROFESSIONNELS

IMPORTANT : Si le représentant de la société n’est pas le même que l’exposant merci de nous **fournir la pièce d’identité du représentant** et d’indiquer les références de sa pièce d’identité ci-contre : ……………………………………………………………………………………………….

**Attestation sur l'honneur**

Je soussigné(e) ***(****Nom et prénom du représentant la Société/Association) …*………………………

Né(e) le *(Date de Naissance*) ………………………à *(Lieu de naissance) …*……………………

Ayant pour Fonction de…………………………………………………dans la personne morale

dont mon adresse personnelle est……………………………………………………………….

Et justifiant le numéro d’immatriculation au RCS de ma société…………………………………...

Déclare sur l’honneur :

* Être soumis au régime de l’article L310-2 du Code du commerce
* Tenir un registre d’inventaire, prescrit pour les objets de mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Par ce présent document, j’atteste avoir lu et approuvé le règlement intérieur rédigé par le comité des fêtes de Bachivillers.

Fait à *(Lieu)*……………………………, le *(Date)*……………………………….

Signature et cachet :

**REGLEMENT INTERIEUR**

**Brocante / Vide grenier**

**Commune de Montchevreuil**

**Article 1 :** la manifestation dénommée « vide greniers / brocante » organisé par LE COMITE DES FETES DE BACHIVILLERS se déroulera rue du Moulin “jusqu’au 4 STOP”, rue de la maire, rue Candy à Bachivillers le quatrième dimanche de septembre de 8h30 à 17h30.

**Article 2 :** La brocante est ouverte aux particuliers et aux professionnels, les participants pourront s’inscrire sur le site internet et une permanence aura lieu le 06 septembre 2025 matin dans l’ancienne salle de mairie de Bachivillers, ils devront se présenter pour Inscription :

Avec les documents suivants :

° La demande d’inscription dûment rempli.

° Une photocopie de la carte d’identité en cours de validité (recto / verso) pour les particuliers.

° Une photocopie de la carte professionnelle avec l’'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou référence du récépissé de déclaration au CFE (auto-entrepreneurs)

° Le paiement correspondant à la réservation.

° Le cerfa de déclaration préalable d’une vente au déballage dûment rempli.

**Article 3 :** Les tarifs pour les emplacements sont fixés à 2€ le mètre.

**Article 4 :** Le règlement se fera le jour de l’inscription auprès du Comité des fêtes de Bachivillers en espèces ou bien en chèque à l’ordre du Comité des Fêtes de Bachivillers. L’inscription sera prise en compte a réception du dossier complet accompagné de son paiement.

**Article 5 :** Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occuper par un seul marchand.

**Article 6 :** L’absence de l’exposant ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

**Article 7 :** Les emplacements seront affectés le jour même.

**Article 8 :** L’entrée du vide grenier / brocante est interdite avant 7h00, cette entrée se fera rue de la mairie.

L’installation des stands devra se faire de 7h00 à 8h30, passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l’enceinte du vide grenier / brocante jusqu’à 17h30.

**Article 9 :** Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté, il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, des cartons ou quelque objet que ce soit.

**Article 10 :** Les participants seront inscrits sur le registre de police rempli par le Comité des Fêtes de Bachivillers.

Ledit registre sera transmis à la préfecture de l’Oise, au maire et aux forces de l’ordre avant la manifestation.

**Article 11 :** Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police, de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

**Article 12 :** Sont interdits à la vente :

La vente d’armes de toutes catégories (sauf celles de collections et reconnues comme telles) ; les animaux, les produits alimentaires et de boissons (sauf autorisation donnée par le Comité des Fêtes de Bachivillers) ; les cassettes, DVD, revues, livres, objets à caractère pornographique ; il en est de même pour toute publication incitant à la haine raciale.

**Article 13 :** Chaque exposant s’engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par le Comité des Fêtes de Bachivillers, les autorités ou les services de secours.

Le Comité des Fêtes de Bachivillers se réserve le droit d’expulser tout exposant ne respectant pas le règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

**Article 14 :** Le Comité des Fêtes de Bachivillers se dégage de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposée, voitures, structures etc…) Les participants reconnaissent être à jour dans leur assurance responsabilité civile.

**Article 15 :** Le Comité des Fêtes de Bachivillers se réserve le droit d’annuler la manifestation en cas de force majeur.

**Fait à Bachivillers.**